

ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Enseignement de Promotion sociale

**Comment obtenir le
Certificat d'Enseignement
Secondaire Supérieur après 18 ans ?**



071/46.63.50(52)

www.eicourcelles.be

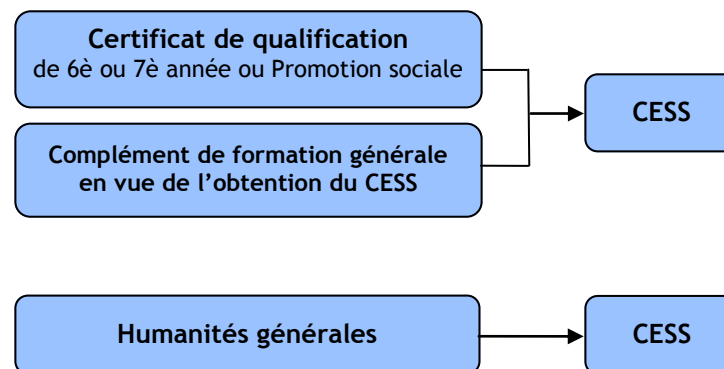
Le C.E.S.S.

Le CESS, certificat d'enseignement secondaire supérieur, sanctionne la fin des études secondaires.

Ce titre est nécessaire pour la poursuite des études supérieures (universitaires ou non). Il est également exigé pour accéder à certains emplois dans la fonction publique, la police, ...

Le CESS est généralement obtenu à la fin de la 6ème année (enseignement général ou technique) ou à la fin d'une 7ème année pour l'enseignement professionnel.

Pour les personnes qui n'ont pu terminer leur cycle dans l'enseignement de plein exercice, l'enseignement de promotion sociale offre la possibilité d'obtenir le CESS selon deux filières différentes :



Certificat de qualification + complément de formation générale

Vous êtes détenteur d'un certificat de qualification (*)

Le complément de formation générale vous permettra d'obtenir le CESS correspondant à celui délivré par l'enseignement de plein exercice.

(*) Certificat de qualification obtenu au terme d'une 6^{ème} année technique de qualification, 6^{ème} professionnelle ou 7^{ème} professionnelle de l'enseignement de plein exercice (liste précise des certificats de qualification capitalisables sur demande).

Vous n'êtes pas détenteur d'un certificat de qualification :

L'enseignement de promotion sociale offre un choix de formation qualifiantes (technicien de bureau, technicien en informatique, technicien en comptabilité, aide-soignant, aide familial, ...) qui peuvent également être capitalisées avec le complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS.

Contenu du complément de formation générale

- Français et communication (100 périodes)
- Mathématiques (40 périodes)
- Approche scientifique (80 périodes)
- Approche historique et géographique (100 périodes)
- Approche économique et sociale (100 périodes)
- Support bureautique à la communication (20 périodes)
- Epreuve intégrée (80 périodes)

Conditions d'admission

Etre en possession du certificat d'enseignement du second degré ou du CESI ou des attestations de réussite des unités de formation « Formation générale : expression orale et écrite en français », « Formation générale : mathématiques appliquées » et « Formation générale : sciences humaines ».

Durée de la formation

Le complément de formation générale est organisé en cours du soir sur une année scolaire.

Les formations qualifiantes de promotion sociale sont généralement organisées sur période de deux années scolaires en journée ou en soirée.

Humanités générales

Contenu de la formation

- Mathématiques—Niveau 1 (160 périodes)
- Mathématiques—Niveau 2 (160 périodes)
- Français 1 (120 périodes)
- Français : renforcement en orthographe (40 périodes)
- Français 2 (120 périodes)
- Société 1 : histoire, géographie, actualités (180 périodes)
- Société 2 : histoire, géographie, actualités (180 périodes)
- Biologie—Physiologie (40 périodes)
- Biologie— Evolution et écologie (60 périodes)
- Physique—Niveau 1 (60 périodes)
- Physique—Niveau 2 (60 périodes)
- Chimie—Niveau 1 (60 périodes)
- Chimie—Niveau 2 (60 périodes)
- Langue UF3 : anglais ou néerlandais (120 périodes)
- Langue UF4 : anglais ou néerlandais (120 périodes)
- Bureautique: (80 périodes)
- Méthodes de travail (60 périodes)
- Epreuve intégrée (80 périodes)

Le programme des cours prépare les étudiants à la poursuite d'études supérieures (universitaires ou non)

Conditions d'admission

Etre en possession du certificat d'enseignement du second degré délivré par l'enseignement général de transition.

Durée de la formation

La formation est organisée en unités d'enseignement (cours) capitalisables. Selon ses possibilités, l'étudiant s'inscrit à un certain nombre de celles-ci. Chacun peut évoluer à son rythme et suivre les formations sur une durée variable.